Image not found or type unknown

Donation au dernier vivant et héritage

Par **denis**, le **30/01/2009** à **09:34**

Melle Denis. Bjr, mon ami veut me faire une donation au dernier vivant sur sa maison et souhaite que l'on se marie. Nous avons chacun une fille d'une première union mais pas d'enfant ensemble. Ma question est la suivante : si je contribue financièrement aux frais courants de cette maison, est ce que ma fille pourra au moins hériter d'une petite partie de ce bien ou au moins récupérer la somme que j'aurais engagée? merci pour vos réponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés